COMMUNIQUE de la CUN 8

En cette occasion, nous vous informons de la nomination de Monsieur Serge GUILBERT, Président de la Commission Retrievers, Broussailleurs et Chiens d’Eau (dite CUN8), il est Président de l’Association Canine Nord Picardie, du Club de l’Epagneul Picard, Bleu de Picardie et Pont Audemer, Juge de Field-trial de chiens d’arrêt.

SELECTIONS ICC 2021

L’ICC se tiendra les 22 & 23 Octobre 2021 à Derekegyhaz

L’ICC aura lieu en Hongrie. La composition des équipes doit être adressée pour le 27 Septembre au plus tard à l’organisateur.

Au vue des délais très courts et des conditions sanitaires exigées, Le Président de la CUN a décidé de reconduire les critères de sélections votés par la CUN en 2019.

Les postulants pour l’ICC devront se faire connaître par mail auprès du secrétariat de la commission : helene.legros10@gmail.com

Les demandes devront parvenir avant le 25 aout 2021 avec copie des carnets de travail. Les binômes souhaitant se sélectionner devront également participer à la sélection ci-dessous mentionnée.

Sélectionneurs désignés : Philippe COPIATTI & Hélène LEGROS

Date et Lieu : 28 & 29 Août à Villiers Fossard (50)

Un accusé de réception sera adressé aux candidats.

Les résultats obtenus seront collectés selon le barème FCI.

Les candidats seront intégrés à un concours, il leur sera donc demandé d’engager.

Il sera tenu compte des résultats obtenus et du comportement lors de la sélection.

Merci de faire confiance aux sélectionneurs

Notre but est d’envoyer une équipe honorable.

Extrait règlement FCI

Directives pour la qualification et la sélection pour le CE

Le Championnat d’Europe pour Retrievers et l’Epreuve de Travail Internationale pour Retrievers sont organisés chaque année. Les délégués de la FCI recevront les invitations de la part du pays organisateur ; il est de leur responsabilité d’informer les clubs et associations de leur pays, de recueillir les inscriptions, de classer les chiens d’après leurs résultats et de confirmer les formulaires de candidature auprès du comité organisateur.

1 Championnat d’Europe (CE)

Qualification pour le CE : tous les résultats de Field Trials à CACIT / CACT, du 1er juin de l’année précédant le CE jusqu’à la date-limite d’inscription au CE, obtenus dans un pays membre de la FCI, lors d’une épreuve organisée selon le règlement de la FCI. Chaque pays inscrit les chiens selon leurs résultats. Le vainqueur en titre du dernier CE est qualifié d’office pour le CE suivant. Un conducteur ne conduira qu’un chien, s’il y a assez de chiens qualifiés. Le chien se qualifie avec le conducteur avec lequel il a obtenu les résultats.

4 Qualification pour le CE

Les résultats suivants seront pris en considération : CACIT, RCACIT, CACT, RCACT et la qualification ”excellent”. La hiérarchie des qualifications est la suivante : CACIT, RCACIT, CACT, RCACT et, finalement, "excellent". Dans le cas où deux chiens ont exactement les mêmes résultats, le chien dont les résultats ont été obtenus à la date la plus proche du CE sera le mieux classé.

Règlement du Championnat d'Europe des Retrievers (CE)

Art. 5. - QUALIFICATIONS

R. Le pays hôte décidera du nombre de chiens par pays pouvant courir.

B. L'exigence minimale pour un chien représentant chaque pays est un CACIT ou un Res-CACIT, un CACT ou res-CACT ou au moins un "excellent" dans un field trial open.

C. Nationalité :

1) Le PROPRIÉTAIRE doit avoir la nationalité du pays pour lequel son chien concourra ou doit avoir sa résidence légale depuis au moins 12 mois dans le pays pour lequel son chien concourra.

2) Le CHIEN doit avoir été inscrit au Livre d’origine de l'organisation nationale pour laquelle il concourra depuis au moins 12 mois.